RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
de l'examen professionnel
Rédacteur principal de 1ère classe
Avancement de grade

Session 2018

I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Cet examen professionnel est organisé en partenariat avec les Centres de Gestion de l'Ariège, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales.

a) Calendrier :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	08 février 2018
Période d'inscription	du 13 mars 2018 au 11 avril 2018
Limite dépôt des candidatures	19 avril 2018
Epreuves d'admissibilité	27 septembre 2018
Jury d'admissibilité	08 novembre 2018
Épreuve obligatoire d'admission	03 au 05 décembre 2018
Jury d'admission	05 décembre 2018

b) Admission à concourir :

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

c) Jury

Le jury comprenait 12 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de cet examen ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches.

L'appréciation des notes des candidats à un examen relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

II– PRINCIPAUX CHIFFRES

SESSION	Nombre d'inscrits	Présents 1ère épreuve En nombre, en %	Candidats autorisés à passer l'épreuve d'admission (5/20)	Présents admission En nombre, en %	Admis (seuil/20)
Rédacteur principal de 1ère classe	192	*137* *71%*	136	131 *96%*	*91* *(10/20)*

Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de dossiers déposés :

Répartition des candidats par sexe

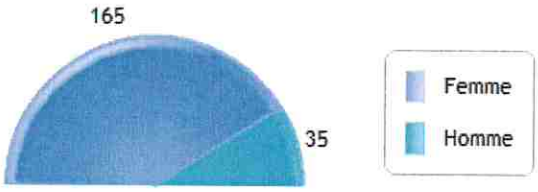

Pyramide des âges

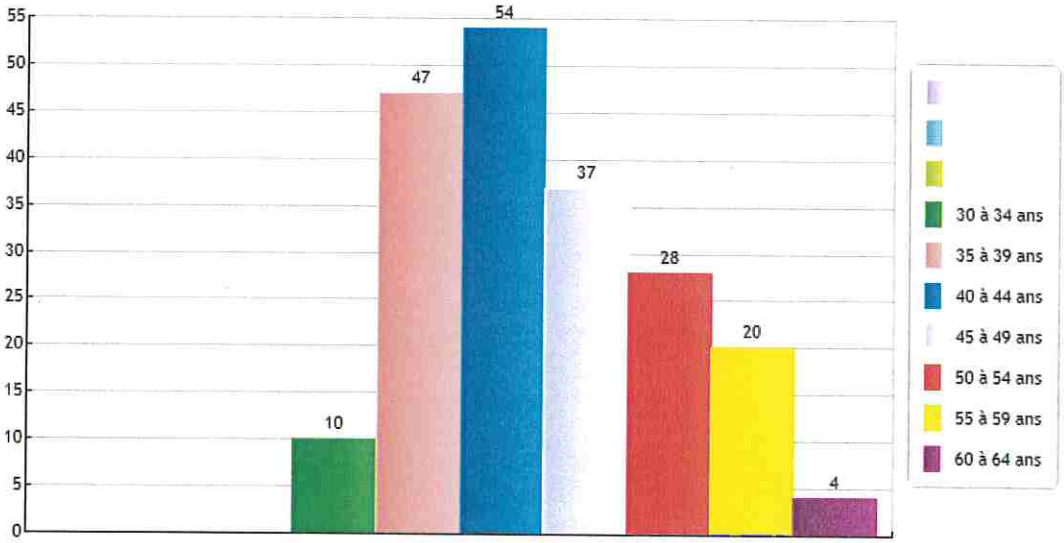

Origine du candidat

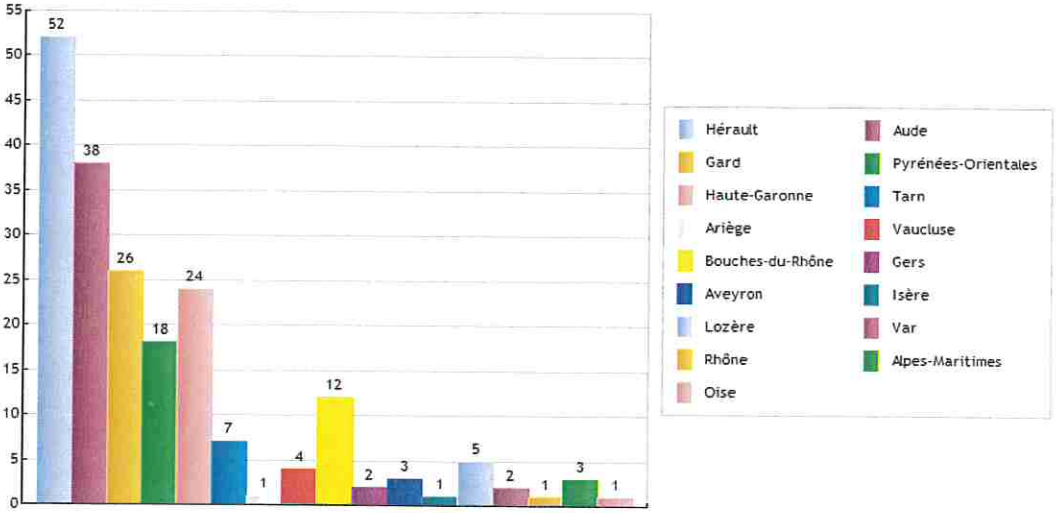

III - L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE – 27 septembre 2018

A – DESCRIPTIF DE L'EPREUVE ET NIVEAU

Les candidats ont passé l'épreuve de "Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et les moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles" (durée 3 heures ; coefficient 1).

CANDIDATS	NOMBRE
INSCRITS	192
PRESENTS	137

Les sujets ont été réalisés par une cellule pédagogique nationale et téléchargés sur une plateforme sécurisée.

Les épreuves de cet examen ont fait l'objet d'une double correction.

Récapitulatif des notes :

Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
9.38	4	17	83	1

Avis des correcteurs :

- Avis général sur l'ensemble des copies :
  Certaines copies sont correctes, aidées par un sujet qui orientait l'organisation du devoir.
  Toutefois le niveau reste cependant très bas par rapport aux attentes d'agents relevant de la catégorie B.

- Avis sur la forme des copies :
  La plupart des copies ont respecté les éléments de forme : timbre, parties et sous-parties, annonce du plan, titres. Toutefois les notes basses ont souvent été attribuées pour un problème de forme.

  Trop de candidats ont des problèmes d'orthographe et de syntaxe.

- Avis sur le contenu des copies :
  Le dossier permettait aux candidats d'étoffer leur présentation sans trop de difficultés, même ceux qui ne connaissaient pas le champ scolaire. De ce fait, aucune copie n'est hors sujet.

  Les correcteurs déplorent des problèmes de méthodologie récurrents.

B - SEUILS

Le président du jury a rappelé que seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5/20 à l'épreuve écrite étaient autorisés à passer l'épreuve orale.

Sur 137 candidats, un seul a obtenu une note inférieure à 5/20.

CANDIDATS	NOMBRE
Autorisés à passer l'épreuve orale d'admission	136

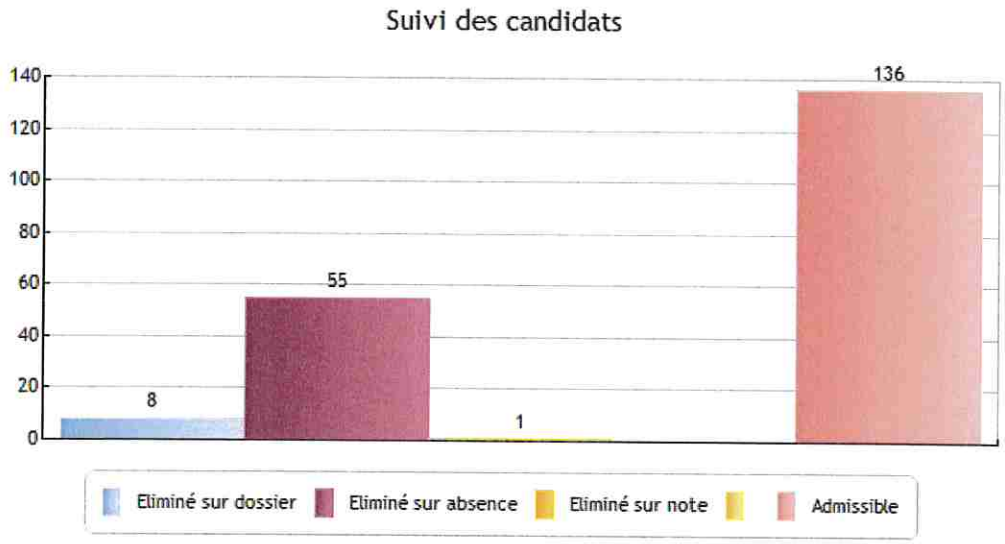

IV - EPREUVES D'ADMISSION : les 03, 04 et 05 décembre 2018

A – DESCRIPTIF DE L'EPREUVE ET NIVEAU

L'épreuve orale consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle s'est poursuivie poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.
(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé, coefficient 1).

CANDIDATS	NOMBRE
ADMISSIBLES	136
PRESENTS	131

Récapitulatif des notes :

Moyenne de l'épreuve	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
12.02	4	19	28	2

Avis des membres du jury

Sur l'ensemble des entretiens :
Niveau moyen dans l'ensemble, mais décevant pour des candidats qui prétendent atteindre le dernier grade de la catégorie B.
Manque de curiosité au-delà du domaine d'activité.
La plupart des candidats avaient préparé leur présentation. Toutefois certains candidats ont eu du mal à gérer leur temps de présentation et à structurer l'exposé. Les motivations sont peu exprimées et l'expérience peu valorisée.

Les connaissances professionnelles :
Les candidats sont de bons techniciens maîtrisant bien leur environnement professionnel propre mais ayant peu d'ouverture pour les autres domaines d'activité et les problématiques de la fonction publique territoriale. Peu de transversalité.

Les connaissances institutionnelles :
Un ensemble très moyen qui met en évidence un manque de formation évident.

B –SEUIL D'ADMISSION

Les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission sont éliminés.
Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Au vu des résultats, le jury a déterminé le seuil d'admission à l'examen professionnel comme suit :

EXAMEN PROFESSIONNEL	
Nombre de points	Moyenne
20	10

Nombre total de candidats déclarés définitivement admis:

EXAMEN PROFESSIONNEL
91

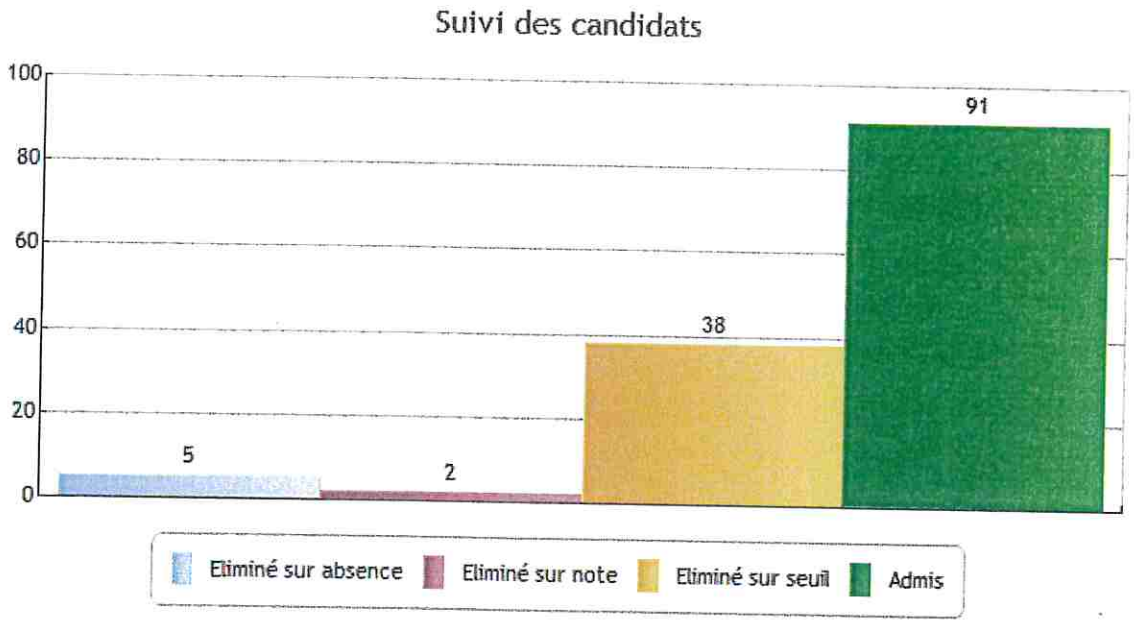

V – CONCLUSION

Le jury félicite tous les candidats admis et encourage ceux qui n'ont pas réussi cet examen professionnel à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves.
En effet, trop de candidats de cet examen de la filière administrative souhaitent accéder au dernier grade de la catégorie B mais n'ont pas conscience de la nécessité de savoir rédiger sans fautes d'orthographe et en structurant leurs idées. Ils doivent également démontrer une curiosité pour l'actualité et les problématiques territoriales.

Il faut maintenir un niveau d'exigence élevé pour ne pas dénaturer les fonctions du cadre d'emplois et l'objectif de l'examen.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ce qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Carcassonne le 05 décembre 2018

Le Président du jury,

Monsieur Angel ESTEBAN